

# Plaidoyer en faveur du téléchargement dit illégal

Avant de parler téléchargement illégal, j'ai fait une petite recherche afin de trouver si l'on osait sur le web, parler de son amour de la copie, la vanter comme le dernier plat dégusté. J'ai trouvé quantité de news, d'actualité et quelques interviews qui abordaient la question rapidement, dont l'issue était toujours la même : contre le téléchargement, ou la tolérance vis-à-vis de celui-ci, plus ou moins prononcée. J'ai croisé l'église du [Kopimisme](#), les cris d'indignation des majors envers les pirates, les cris d'indignation des pirates envers les majors et énormément d'infos sur et autour d'Hadopi. L'amour de la copie et son partage, celle qui est actuellement considérée comme illégale, je ne l'ai trouvé qu'en filigrane quoique de nombreux artistes m'aient très très agréablement surprise sur ce point.

Cette ode au téléchargement qu'on nomme avec erreur piratage, je ne l'ai pas exactement trouvée, ce qui a confirmé mes hypothèses : il y a un tabou, tabou institutionnalisé par les majors et la justice autour du téléchargement.

Alors j'ai eu encore plus envie de l'écrire, cet article sur du partage de pair-à-pair. Sa forme différera des autres articles, mais les lecteurs y trouveront une cohérence avec des articles comme celui sur le [chômage](#), les [supermarchés](#), les [magazines](#), etc.

## Mythologie de la copie

Retrouvons pour quelques paragraphes l'ambiance de Noël et sortons le petit Jésus de sa crèche, pour le retrouver plus grand gaillard :

Ayant déjà acquis une certaine notoriété, Jésus et ses disciples ne pouvaient se déplacer sans être suivis avec attention par une foule de fans relativement inconscients : 5000 personnes s'apprêtaient à traverser le désert, sans même avoir emporté un sandwich à partager. Jésus dit à ses disciples « *Je suis ému de compassion envers la foule, car voici trois jours déjà qu'ils demeurent auprès de moi, et ils n'ont rien à manger ; et je ne veux pas les renvoyer à jeun, de peur qu'ils ne défaillent en chemin. Où acheterons-nous des pains, pour que ces gens aient à manger ?* ». Philippe lui répondit « *Les pains qu'on aurait pour deux cents deniers ne suffiraient pas pour que chacun en reçût un peu.* ». Seul un fan avait des victuailles, à hauteur de cinq pains et deux poissons. Jésus prit la nourriture, lui rendit « grâce » et put en distribuer à tous, autant qu'ils le voulurent. Lorsque la foule fut rassasiée, il dit à ses disciples : « *Ramassez les morceaux qui restent, afin que rien ne se perde* ». Ils les ramassèrent donc, et ils remplirent douze paniers avec les morceaux qui restèrent, après que tous eurent mangé.

Jésus avait multiplié les pains, les avait partagés et avait stocké le restant. Un miracle.

Dés le lendemain, la guilde des boulangers qui avait eu vent de la nouvelle, se réunit en toute urgence. 5000 clients de perdus ! criaient-ils de désespoir. Et ce n'était qu'un tout premier miracle, qu'allait-il advenir de leur avenir, si les pains pouvaient être multipliés ainsi, sans que les clients n'aient à les payer ! Ils convoquèrent les chefs des cités afin d'établir un plan. Il fallait changer la recette du pain afin que Jésus ne puisse plus les multiplier, qu'im-



porte si on y perdait au goût, il fallait coûte que coûte préserver les saintes affaires de ces odieux miracles ; il fallait sévèrement punir les mangeurs de pain multiplié ; quant à Jésus, faute de savoir comment lui retirer ses capacités à faire des miracles, il fallait le mettre sous étroite surveillance, ainsi que tous ceux s'approchant de lui. Les chefs de la cité approuvèrent, cela leur permettrait un meilleur contrôle des citoyens.

Manger des pains multipliés, encourager à manger des pains multipliés, fréquenter Jésus, applaudir ou vanter les miracles fut alors considéré comme un délit passible de grandes sanctions, au même titre que des violences.

Et c'est ainsi qu'un miracle, accessible à tous, égalitaire et signe de compassion, fut considéré par la société comme un pêché des plus graves et que la joie de ne plus avoir faim fût frappée du sceau de la culpabilité.

## Quelques années avant le partage des copies

Si l'informatique permet la multiplication quasi à l'infini des fichiers, elle n'a pas de morale ou de croyance : en tant qu'outil, sa morale, ses fins, ses objectifs voire ses croyances ne dépendent que des usages qu'en font les utilisateurs et surtout les codeurs, les développeurs, les bidouilleurs ou ceux qui commandent leurs compétences. En cela, la métaphore avec Jésus et sa multiplication des pains peut paraître naïve, techno-illuminée quand on voit à quel point l'informatique, le Net ont été détournés, utilisés à des fins qui n'ont strictement rien à voir avec de la solidarité, et encore moins de miracles profitables au plus grand nombre. Recentrons-nous : nous parlons ici de téléchargement, de partage de fichier gratuitement, de pair-à-pair, fichiers qu'il est souvent très illégal de partager. Et cette possibilité, elle était considérée comme un petit miracle par ceux qui ont connus l'avant Internet, et c'était le but de cette métaphore que de rappeler l'effet qu'elle nous a fait : elle était miraculeuse, cette capacité de la machine à démultiplier ce qui nous était rare, et cela sans nous demander la moindre contrepartie qui soit. Une véritable corne d'abondance d'informations, de connaissances, de plaisir, de divertissement, de culture s'offrait à nous, sans que nous en ayons à payer le prix.

Mais rappelons qu'avant Internet, la copie existait déjà, que ce soit pour les cassettes, les VHS, les disquettes puis les CD. On avait toujours dans notre entourage un ami possesseur d'un appareil à copier ou prêtant sans contrepartie ses richesses. On s'échangeait de pair à pair, IRL, on revendait pour acheter, ou on empruntait dans des lieux spécialement dédiés au prêt : bibliothèque, sonothèque, médiathèque... Déjà à l'époque, personne ne pouvait décemment acheter tout ce qu'il consommait en produit culturel, pour peu qu'on soit un peu passionné, qu'on soit cinéphile, grand lecteur ou fan de musique, notre consommation dépassait de très largement ce que le portefeuille nous permettait. La copie n'était pas un délit, pas plus que le prêt, et on n'accusait pas le grand lecteur d'être un odieux consommateur ingrat avec les écrivains parce qu'il lisait plus de livres que n'en contenait la bibliothèque de son salon. Au contraire, on avait tous, dans le groupe d'amis, un passionné qui avait écouté plus de musique que nous, débrouillard entre copies, prêts, enregistrements sauvages, qui faisait un excellent conseiller, extirpant de sa très forte consommation un petit bijou de musique inconnue qui nous rendait radieux à notre tour. On ne l'accusait pas de s'empiffrer de culture comme un gros porc, non, pire que ça, on admirait sa connaissance et quêtait ses conseils.

On avait un rapport différent avec l'objet culturel, c'est indéniable, surtout quand on n'était pas riche : l'album acheté, le film, le livre étaient sacralisés ; on écoutait toutes les pistes de l'album, on les répétait, même celles dépréciées finissaient par être appréciées dans

une certaine mesure (mesure qui est, à mon sens, un biais d'adaptation à l'environnement afin de mieux le supporter) ; le livre non lu faute de goût, parce que la conformité nous avait poussés à suivre un goût qui n'était pas notre, parce qu'untel disait l'avoir aimé et qu'on aimait untel, était comme un poids sur notre conscience, une forme de gaspillage ; le film navet restait honteusement sur les étagères et servait au mieux de monnaie d'échange, on le disait hypocritement amusant/divertissant pour convaincre l'ami de nous l'échanger contre un autre film. C'était une époque où la [dissonance cognitive culturelle](#) devait être encore plus dense.

Notre cerveau et ses circuits complexes de la mémoire nous rendent cette époque jolie, solidaire, amusante, vivante et cachent, suppriment tout ce qu'il y avait de profondément injuste, énervant, frustrant, comme l'adoration d'un artiste dont on ne pouvait qu'écouter l'œuvre que si le supermarché avait mis le CD en écoute, que celui-ci n'avait pas été trop rayé, que les parents nous autorisaient à sortir.

C'était mieux avant... Mais cet avant, nos cerveaux en ont gommé toutes les aspérités et ont sublimé le quotidien banal. Avant, c'était différent, mais ce n'était pas mieux.

Parce que l'argent était encore plus déterminant. Parce que l'argent opérait une énorme fracture culturelle et qu'on ne pouvait pas passer outre. Parce qu'on pouvait se faire encore plus embobiner. Parce qu'on payait pour des choses qui ne méritaient pas ce sacrifice de notre portefeuille. Parce qu'on achetait souvent à l'aveugle, souvent sous le coup de [l'influence sociale](#).

## Les affamés

Puis Internet a permis le partage. Doucement, lentement, pas pour tous les fichiers. Musique, puis films et séries, qu'on mettait parfois des semaines à downloader. Puis l'offre s'est diversifiée jusqu'à recouvrir la totalité des produits culturels consultables sur ordinateurs : émission de télévision, documentaires, livres, magazines... Du navet au roman rare, du dernier hit au compositeur inconnu et mort depuis des siècles, de la dernière téléralité en vogue au reportage censuré des médias.

Autant être sincère d'emblée, oui, on s'est gavé comme des porcs. Des porcs privés de nourriture qui se goinfrait de tout et n'importe quoi, qui stockait en masse de peur que tout s'arrête un jour. Devenions-nous d'épouvantables consommateurs, boulimiques, mangeant sans ressentir, juste pour manger, sans gratitude aucune ni pour la qualité de l'aliment, ni pour le cuistot, ni pour celui qui nous avait fait connaître l'aliment ? Ou n'étanchions-nous pas juste une faim qui n'avait que trop duré ?

Les modes d'accès à cette culture devenue gratuite se sont multipliés, diversifiés, rassurant l'affamé en nous. Et même si cette accessibilité des fichiers avait été entre temps déclarée illégale, insultante envers les artistes, mauvaise par essence, elle n'était pas en déclin, bien au contraire, des dizaines de façons différentes fleurissaient pour accéder à la musique et aux films gratuitement... sans même avoir à télécharger quelconque fichier.

Nous n'étions plus affamés, alors nous, les petits « pirates », pouvions envisager les choses différemment.

## La guerre ?

Mais la société avait déjà déclaré ce qu'il y avait à penser du partage pair-à-pair : c'était violer les artistes, cracher sur leur travail, les piller et risquer de détruire toutes les industries



culturelles. Les majors se mirent à corrompre leurs productions de DRM, transformant par là même les honnêtes consommateurs en pirates : l'œuvre était plus saine, plus pratique, plus accessible piratée, les grands pirates les assainissant de leurs protections gênantes, enlevant les cadenas et les restrictions qu'imposaient les industries à leurs clients pourtant payeurs. Elles dépensèrent des millions pour trouver des moyens d'enrayer ce fléau du partage gratuit, des sommes encore plus importantes que celle qu'elles perdaient à cause de celui-ci. Les Etats et la justice organisèrent des mesures, et réprimèrent les pirates petits comme grands, dans des affaires qui frisaient parfois le ridicule.

Nous, les petits partageurs-consommateurs, avons évolué et nous étions dotés d'une certaine forme d'éthique. On ne téléchargeait plus comme des porcs, mais uniquement ce dont nous avons besoin : des sites de partage permettaient une réciprocité des échanges, en calculant un ratio particulier qui nous rendait raisonnables. « Si vous aimez ce jeu, achetez-le ! » c'était les crackers qui nous le disaient quand nous installions un jeu piraté. Eh oui, on se remit à acheter, non pas pour avoir accès au produit, mais pour récompenser ses auteurs, parce qu'on l'avait déjà aimé, parce qu'on voulait l'encourager. On avait perdu entre temps le goût de l'exposition des possessions dans le salon, l'accumulation de DVD, CD, magazines était un poids de trop, on se mettait à préférer l'immatériel pour les consommations culturelles quotidiennes. Alors on cherchait l'artiste au plus près de son œuvre, dans les concerts, au cinéma, et achetant des *early access* pour participer au développement. Les vinyles se vendaient de nouveau comme des petits pains.

Cependant, on emmerdait les intermédiaires, inutiles. On se mettait à acheter des livres d'inconnus auto-publiés et on savait que notre argent allait à l'artiste. On investissait dans des projets rêves qu'on voulait voir réaliser. Et on ne le regrettait pas. Les intermédiaires, le marketing, les communicants et les publicitaires n'étaient qu'une vieille histoire sordide qui avait mis des barrières à la créativité et aux artistes et on retrouvait à présent des œuvres purifiées de la course au pognon, faites pour elle-même, avec du cœur et non dans l'unique but d'engendrer un maximum d'argent.

Le vieux monde sans piratage se débattait encore à coup de procès, d'attaques des consommateurs, de dégoût du partage pair-à-pair ; mais un nouveau monde émergeait, considérant le piratage comme un simple fait et en tirait des leçons pour offrir de meilleurs œuvres : tout le monde était prêt à payer pour un chef d'œuvre, et c'était là, la meilleure parade au piratage.

\*\*\*

Le principal problème du téléchargement illégal est un problème de considération : si au lieu de le voir comme un fléau, les majors et la société le considéraient comme un simple fait, une évolution, elle pourrait en tirer des leçons et y gagner en évolution également. On ne peut pas lutter contre une évolution en déclarant qu'elle est illégale, en disant qu'elle est mauvaise. Certes, le tabou est passé dans les mœurs, on ne crie pas sur tous les toits qu'on aime télécharger gratuitement et qu'on devrait former tout le monde à télécharger via torrent - parce que la loi le punit (*Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende le fait :[...] D'inciter sciemment, y compris à travers une annonce publicitaire, à l'usage d'un logiciel mentionné au 1 [logiciel manifestement destiné à la mise à disposition du public non autorisée d'œuvres ou d'objets protégés]*), mais on télécharge... tout autant qu'on continue à dépenser de l'argent pour accéder à la culture.

# Les leçons que toute industrie devrait retenir du téléchargement illégal

## Rendre aussi accessibles les produits

Acquérir un fichier gratuit est extrêmement rapide quand il est populaire et récemment produit (partant de ce constat, les industries culturelles devraient faire en sorte de mettre en avant leurs produits peu populaires/connus ; beaucoup d'internautes sont des chercheurs de pépites d'or, et si on trouve plus de fichiers rares illégalement que légalement - vieux jeux, vieilles séries, vieilles éditions de livre - c'est parfois lent ou difficile d'accès).

Les épisodes des séries sont à ce titre un excellent exemple : à peine quelques heures après leur diffusion dans leur pays d'origine, les communautés de traducteurs l'ont déjà sous-titré dans leur meilleur format. Or, jusqu'à il y a peu de temps, les séries n'arrivaient en France que des années après leur diffusion, à la TV, donc entrecoupée de pubs, avec obligation de regarder sur le canapé, sans possibilité de voir la version originale (hé oui, grâce au Net, les amateurs de VOST sont devenus très nombreux). Même s'il existe des nouveaux systèmes types VOD, non seulement ils sont souvent bien trop onéreux, mais envahis de problèmes techniques, comme en témoigne largement le site [je voulais pas pirater](#).

L'accessibilité c'est aussi une question de souplesse des produits : le pirate veut de la liberté pour ses fichiers, et les transférer sur sa tablette, son lecteur MP3, son ordi, chez le voisin, dans son téléphone, etc. On n'aime pas être bloqué par un support - CD, DVD, Bluray - ni par le forcing à regarder sur un support unique - TV, par exemple. Or, il est rare qu'on puisse acheter le fichier en tant que tel, ou que le support en propose la version numérisée. Par peur du piratage... À ce titre, les industries corrompent leur produit de DRM, de protection anti copies, d'obligation de *login*, de connexion à internet, empêche le partage... ce qui encourage encore plus le piratage, parce que les crackers (hackers spécialisés dans le casage des protections dites de sécurité) eux, délivrent les produits de leurs verrous pénibles, en rendent plus facile l'utilisation et l'accessibilité.

Le contre-exemple absolu de cette inaccessibilité par le verrouillage, le manque de confiance totale porté au client est celui, non pas d'un produit culturel, mais d'une console, à savoir la Xbox one qui prévoyait d'imposer :

- la connexion à Internet obligatoire (avec vérification toutes les 24h sous peine de blocage de la console) afin de lier utilisateur et jeux, ce qui empêche le piratage, mais également le prêt du jeu ou sa revente d'occasion... [\[source\]](#)

- la console ne s'éteint jamais complètement et elle est équipée de Kinect, donc d'une caméra... Étant donné la participation de Microsoft à la surveillance mise en place par la NSA [\[source\]](#), il y avait de quoi la comparer à Big Brother... D'autant plus que Microsoft a déposé un brevet qui permettrait à Kinect de surveiller le nombre de spectateurs devant la console «*afin de vérifier si ce nombre ne dépasse pas la limite autorisée par les ayants droit qui ont fourni le contenu regardé*»[\[source\]](#)

Les joueurs ont été très mécontents dès les premières annonces, et ils ont fait plier Microsoft qui a finalement annulé la connexion obligatoire par exemple. Mais le mal était fait, et les ventes de la Xbox One sont une catastrophe en comparaison de sa concurrente la PlayStation 4 (qui est resté une console tout ce qu'il y a de plus normal). Cet échec de Microsoft est une très belle victoire des consommateurs, un merveilleux doigt d'honneur fait au monde de la surveillance et de la restriction des libertés.

A contrario, on trouve également des plateformes qui ont très bien pris en compte cette



demande d'accessibilité (et des autres points dont on parlera après) : on pense à iTunes, qui même si on déteste personnellement ce logiciel, a le mérite de rendre facile à beaucoup de clients l'achat d'un seul titre dans un album par exemple ; on pense à Steam pour les jeux vidéo qui est une plateforme formidable pour récompenser ces jeux indépendants si soigneusement développés, pour accéder à des jeux en plein développement et faire de belles découvertes ; on pense au NetFlx américain pour les films, séries, qui produit en plus des séries très intelligentes comme House of Cards. On pense au Kindle unlimited, un abonnement amazon qui fait accéder à toute la collection d'ebooks, c'est à dire plus 600 000 titres, qui point de vue accessibilité est un rêve de grand lecteur, mais qui néanmoins nécessiterait pas mal de réflexion et de changement de société sur la question (oui, le système fait rêver, mais ce serait mieux si ce n'était pas Amazon qui régnerait... À quand un brainstorming des petits libraires, des bibliothèques municipales, nationales qui réfléchirait à cette question du partage numérique et la façon de l'organiser, ensemble ?)

### **Des prix raisonnables et qui rémunèrent avant tout les artistes/créateurs**

Les ebooks ont, par exemple, un prix totalement indécent - parfois une vingtaine d'euros-, à peine moins cher qu'un grand format papier, alors qu'il n'est plus question de payer les imprimeurs, les transporteurs et tous ceux qui prennent en charge le livre dans toute sa matérialité. En comparaison, les auteurs auto-publiés sur Amazon vendent leur ebook de 3 à 5 euros et, comble du comble, y gagnent plus en part sur chaque vente qu'avec une publication traditionnelle...

Il est donc logique que les ebooks se vendent peu en France, puisqu'évidemment, à ce prix là, les lecteurs préféreront le luxe de sentir le papier sous leur doigt de leurs auteurs préférés. Il ne manque pas d'équipement ni de curiosité pour ces petits fichiers, comme en témoignent les centaines de downloads d'ebooks « piratés ».

Cette question problématique du prix est évidemment applicable pour tous les supports, et elle sous-tend une autre question : qui on paye si cher ? Les pirates le savent, que la part du gâteau est bien moindre pour les créateurs, et c'est un énorme facteur d'encouragement au piratage : on n'achète pas cet album physique parce qu'on ne veut pas payer les intermédiaires, les grosses et grasses maisons de disques, par contre, on ira au concert de l'artiste tant pour le plaisir que le rémunérer lui avant tout.

Le succès de certains financements participatifs, l'achat des jeux alors qu'ils sont encore en développement (early access), le succès des jeux indépendants le prouve bien : les personnes veulent rémunérer les créateurs, les artistes ; mais cet argent, ils veulent qu'il soit dédié à la création, ils en ont ras le bol des intermédiaires qui dressent des murailles autour des œuvres, qui l'étouffe d'idées préconçues délivrées par les déprimantes études de marché, par les froids algorithmes, les bases de données des marketeux... Et quand on vire les intermédiaires dont le seul but est de remplir leurs poches sur le travail de l'artiste, le prix devient raisonnable. La boucle est bouclée.

### **De la qualité et de la créativité**

Ce constat est totalement banal, odieusement conformiste, affligeant de sens commun (comme les autres « leçons » d'ailleurs) et pourtant on est obligé de l'écrire : une œuvre se contrefout du marché, de ce qui plaît, de ce que les gens attendent. Le marketing est l'ennemi de la créativité, de l'artiste, car il le bride selon la loi du marché, de ce que la masse attendrait selon ses études. Donc on peut certes, faire un produit de qualité dans une démarche commerciale, mais il peut être totalement creux, aussi vide d'âme qu'une bouteille

d'Evian : elle présente bien, oui les graphismes sont bon, la pub est de qualité, mais cela n'est et ne reste concrètement que de la flotte et un futur déchet encombrant. Le marketing culturel qui dirige les artistes produit cela : de belles coquilles rutilantes, désirables, enviables, mais vides, sans âme, sans ce zeste de folie propre à la créativité, sans cette vraie subversion des normes et des codes établis (qui n'a strictement rien à voir avec la fausse subversion de certains auteurs réactionnaires ou de campagnes publicitaires) et qui nous laisse marqués de plus qu'un logo. On ne pond pas un jeu vidéo, un livre, un album, un film pour la croissance de l'entreprise, pour assurer les bénéfices et faire des investissements. On ne peut pas créer un chef d'œuvre sous la menace des impératifs financiers, sous le harcèlement du besoin de croissance, dans un but de tirer de la masse quelques acheteurs compulsifs pour nos produits.

Or, les chefs d'œuvre, tout le monde veut les voir, les avoir, s'y plonger, s'en délecter encore et encore. C'est la meilleure parade au monde contre le piratage : faire un chef-d'œuvre. Alors oui, les gens dépensent encore, malheureusement, des sommes phénoménales en bourses culturelles (on pense à Trietweller, Zemmour ; Tv mag est le magazine le plus vendu ; etc...) à cause de certains effets d'influence sociale ; mais ce n'est qu'une question de temps, d'apprentissage de génération en génération pour que la population apprenne qu'elle n'est plus obligée d'acheter pour étancher une curiosité passagère (la curiosité est légitime - même s'il faut la dresser pour qu'elle ne soit pas une pulsion imbécile-, c'est la façon dont elle est provoquée par les médias par exemple qui est le plus gros problème), mais qu'elle peut dépenser son argent pour récompenser un auteur, un créateur, une œuvre. Entre temps, il va falloir que les créateurs, les artistes, d'une façon ou d'une autre, arrêtent de se subordonner aux marketeux, aux faux impératifs de croissance et autres salades de managers et financiers. Ne serait-ce que pour créer vraiment, avec authenticité, avec une amplitude non bridée par la religion du marché.

## Quand les artistes eux-mêmes parlent du piratage... en bien

L'excuse pour mettre en place Hadopi sous Sarkozy fut de « protéger les artistes ». Un site avait été fait pour l'occasion, avec des artistes expliquant en quoi ils étaient d'accord avec ce nouveau protocole. Cependant, si les industries sont globalement toutes pour une lutte contre le piratage, ce n'est pas le cas des artistes qui, au contraire, comprennent parfois parfaitement les pirates, le monde du numérique et ne s'inquiètent pas d'être téléchargés illégalement.

### Dans le monde de la musique

Commençons par la musique : depuis 2003, les ventes d'album n'ont cessé de chuter, on pourrait donc imaginer que les artistes ont souffert du piratage. 49% d'entre eux, en 2000, avait des revenus annuels supérieurs à 15 000 euros ; en 2008, le revenu médian est plus haut, à savoir 22 500 euros [\[source\]](#). Et le vinyle se vend à nouveau très bien. [\[source\]](#) :

En 2004, **Manu Chao** expliquait déjà très bien le phénomène :

Le téléchargement gratuit de la musique sur Internet est «inévitable», a esti-

mé vendredi 29 octobre le chanteur Manu Chao, selon qui les grosses maisons de disques «meurent de leur propre loi», la loi du marché, et réagissent en «bête blessée» en poursuivant des internautes en justice.

«Les grosses maisons de disques sont en train de mourir, il n'y a plus de place pour elles. C'est comme la fin des dinosaures: il y a un changement de climat», a déclaré Manu Chao[...]

Le téléchargement gratuit «est inévitable, c'est la marche du temps, ajoute-t-il. C'est obligé, c'est la loi du marché. C'est le capitalisme qui a inventé ça: on choisit le moins cher! Ils (les responsables des multinationales du disque, ndlr) sont en train de mourir de leur propre loi». [...]

Les poursuites judiciaires engagées par les responsables de l'industrie du disque contre les internautes utilisateurs des réseaux d'échange «peer-to-peer» (P2P) constituent «la preuve la plus totale qu'ils sont perdus». «C'est débile, ridicule, c'est une réaction de bête blessée», juge le chanteur [...]

Manu Chao fait cependant une distinction entre «majors» et petits labels indépendants: «Les grosses boîtes morflent mais les petites aussi. C'est là qu'il faudrait une éthique du public: que les jeunes piratent les gros comme moi, mais qu'ils fassent l'effort d'acheter chez les petits labels». [...]

«Mais ce n'est pas perdu pour tout le monde, poursuit-il. La grosse industrie qui vend les petites machines à pirater, genre iPod (baladeur numérique d'Apple, ndlr), se fait des 'couilles en or'. C'est un pan de l'industrie qui se casse la gueule pour un autre qui se frotte les mains.» [...]

«La seule chose qui n'est pas piratable, c'est la scène. Il va y avoir une sélection naturelle terrible: ce sera plus facile de vivre pour les musiciens qui savent se défendre sur scène que pour ceux qui ne dépendent que du disque», conclut le chanteur. [source](#)

Si **Moby** se contrefichait des questions de piratage, il s'est exprimé en 2008 alors que la RIAA (association interprofessionnelle qui défend les intérêts de l'industrie du disque aux États-Unis) avait fait condamner une mère de famille qui avait téléchargé et partagé 24 chansons via KaZaA par la justice à hauteur de 220 000 dollars d'amende :

« La RIAA a poursuivi Jammie Thomas-Rasset, du Minnesota pour téléchargement illégal et réclame 2 000 000 de dollars.

Argh. Quel non-sens absolu. C'est comme ça que les maisons de disques veulent se protéger ? En poursuivant les mamans de banlieues parce qu'elles écoutent de la musique ? En les affligeant de 80 000 dollars par chansons ?

Punir les gens parce qu'ils écoutent de la musique est exactement le pire chemin à prendre pour protéger le business de la musique. Peut-être que les maisons de disques ont adopté l'adage « il faut mieux être terrifiant que respecté » pour s'occuper des fans de musique. Je ne sais pas, mais cet adage ne me semble pas être un modèle durable pour gérer les affaires, surtout quand il intervient dans le choix du consommateur. Que diriez-vous d'un nouveau modèle « c'est mieux d'être aimé parce qu'on aide les artistes et qu'on donne aux consommateurs de bons albums a des prix raisonnables » ? [...]

La RIAA doit être démantelée. » [Source](#)

Moby a depuis encore mieux compris et adopté l'esprit du web : il a quitté sa maison de disque, fait son propre label, expliquant ceci :



« Pour 99,9 % des artistes sur la planète, la pire des choses qu'ils puissent faire est de signer avec une major. Elles ont mal traité les musiciens. Elles ont mal traité les fans. Plus grave encore, elles ont mal traité la musique. C'est la raison pour laquelle elles doivent se réinventer rapidement ou disparaître » [Source](#)

En 2009, Moby cherche à prouver que la gratuité n'est pas l'adversaire des ventes et diffuse gratuitement un titre ; à la sortie de l'album, ce titre gratuit est numéro 1 des ventes sur iTunes. [\[source\]](#) En 2011, il autorisait les cinéastes amateurs à utiliser sa musique à la condition que leur projet soit sans but lucratif [\[source\]](#). Récemment, il a publié et laissé gratuitement sur [bittorrent bunddle](#) plusieurs de ses titres et il encourage vivement au remix de ses titres :

« J'adore vraiment l'idée de mettre ma musique hors de mon monde et ne pas avoir d'idée de quelle sorte de vie elle va avoir [...]. Mon approche est d'essayer de ne pas contrôler du tout. J'aime vraiment l'idée de ne pas juste donner à des gens un contenu fini. C'est leur donner la possibilité de choisir, de manipuler et jouer avec, comme ils le veulent. Il n'y a absolument aucune restriction dessus et cela me rend heureux. »

« Quand les gens essaient de contrôler le contenu du monde numérique, cela me paraît assez déprimant, pour moi. Les résultats les plus intéressants se produisent lorsqu'il n'y a pas de contrôle. J'adore l'anarchie démocratique du monde en ligne. » [Source](#)

Ces deux artistes sont loin d'être les seuls :

- **David Guetta** n'a rien contre le piratage : « *«Je n'ai jamais été très nerveux au sujet du piratage sur Internet» «Parfois il faut donner gratuitement des contenus, même si ça ne vous rapporte pas d'argent. Ça ne doit pas forcément être de la musique, ça peut être des vidéos, des images et ainsi de suite»* il laisse en streaming ses musiques sur site [\[Source\]](#)

- **Michel Sardou** s'avoue pirate : « *«Iron Man 2 ! Attends ! Je l'ai déjà...»*, glisse-t-il avec un large sourire complice à la caméra du studio de RTL. *«Je l'ai piraté ! Je reconnais, Mesdames et Messieurs sur le net - je suis honnête - que je suis un pirate !»*. [\[Source\]](#)

- **Marc Cerrone** a mis gratuitement en ligne ces albums « *«La musique est condamnée à être gratuite et il faut trouver des solutions pour créer des revenus autrement»* » et explique lui, comment il gagne sa vie : *«Je n'ai jamais autant gagné ma vie qu'aujourd'hui grâce aux droits dérivés alors que mes musiques sont pillées par les DJ pour des samples et que mes albums sont piratables»* [\[Source\]](#)

Pour terminer sur le monde de la musique, **Francis Lalanne** très clairement anti-Hadopi, s'exprime extrêmement bien sur le sujet et à tout à fait saisi la mentalité des « pirates », ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=JMdJev59RQc#t=157>

et là :

**« Francis Lalanne, Pourquoi vous êtes-vous investi contre cette loi Hadopi ou dans la Bataille Hadopi, pour reprendre le terme guerrier de l'ouvrage ?**

Je n'admets pas l'idée qu'on puisse se servir de moi pour priver les gens de liberté.



Là on se sert de moi en tant qu'artiste pour supprimer des libertés aux gens. Il est hors de question que j'accepte une chose pareille. Je ne veux pas qu'on m'utilise comme prétexte pour priver les gens de leur liberté.

### **D'un autre côté, vous êtes artiste et vivez de votre œuvre...**

Je vis très bien de mon œuvre et le téléchargement n'est pas la cause de la crise que traverse la profession. C'est un axiome qu'on a posé comme axiome de base, mais d'une manière totalement erronée. Il y a beaucoup d'éléments qui sont à l'origine de cette crise, et le téléchargement n'en est pas un.

### **Lesquels ?**

Je veux bien vous dire quels sont ces éléments, mais même si le téléchargement était à l'origine de cette crise, cela n'aurait pas justifié non plus que l'on privé les gens de leur liberté. Je veux dire qu'il y a des tas de métiers qui ont disparu. C'est l'histoire de l'évolution du monde : si le métier d'artiste lyrique tel qu'on le connaît aujourd'hui doit disparaître ou changer, cela ne doit pas pour autant être opposable à la liberté. Là, on parle des droits de l'homme. On ne peut opposer aux droits de l'homme, le confort d'un secteur socioprofessionnel.

### **Parmi les droits et libertés fondamentaux, il y a effectivement la vie privée, la liberté de communication, mais il y a aussi le droit de propriété. Comme l'artiste peut-il vivre dans un tel contexte ?**

Parce que la propriété intellectuelle est une propriété relative. On peut considérer aussi que j'utilise des choses qui ne m'appartiennent pas pour m'exprimer. Par exemple, le langage ne m'appartient pas. On décide à un moment donné qu'on fait de la production de conscience, un produit, très bien. Moi je veux bien. Mais qu'au nom de cela, on prive les gens de leur liberté, je ne suis pas d'accord. À partir du moment où on crée un espace de liberté qui s'appelle le net, créé en connaissance de cause et mis à la disposition des gens en connaissance de cause, on n'a pas tout d'un coup à leur reprendre de la main droite ce qu'on leur a donné de la main gauche !

En plus, là on parle de choses qui sont du domaine de la philosophie, on peut en discuter, mais derrière l'histoire de la Hadopi, il y a le fond du problème qui est posé : celui de la neutralité d'un réseau. Il est inimaginable par exemple, que demain, un postier s'arroge le droit d'ouvrir son courrier parce qu'une commission a décidé que telle personne serait, peut-être, je ne sais pas, un terroriste ou je ne sais pas quoi... Là, Hadopi, c'est un moyen d'ouvrir le courrier des gens sans leur demander leur avis. C'est juste la violation des droits élémentaires de l'être humain.

Après, se pose la question de savoir comment la société du commerce de l'art doit évoluer. C'est un débat sur lequel il faut réfléchir, mais à aucun moment la solution proposée par l'autorité publique doit être la privation de liberté. La liberté est le premier des droits de l'homme, la propriété est le second. La sûreté le troisième. Et le quatrième, je le rappelle à ceux qui l'auraient oublié, le droit de résister à l'op-

pression. Et ce droit de résister à l'oppression, c'est ce que nous faisons en nous réunissant pour défendre les internautes et nous opposer à cette violation des droits fondamentaux qu'est la constitution de cette structure liberticide qu'est Hadopi.

**Justement, vous-même, vous avez un passé et un futur d'artiste, avez créé des œuvres au succès phénoménal. Mais le jeune artiste, dans ce cadre là, vous lui indiquez de choisir quelle voie ? Il peut opter pour la surveillance des œuvres, taper sur les doigts...**

Je lui conseille d'écouter sa conscience et d'agir selon sa conscience.

Moi j'agis selon ma conscience. Je ne prétends pas que ma posture soit la bonne et celle des autres, la mauvaise. Je suis convaincu que ceux qui pensent que la finalité de l'art est de faire de l'argent, se trompent. La finalité de l'art pour moi est de produire de la conscience, incidemment de donner du plaisir, de divertir au sens Pascalien du terme, mais pas de faire de l'argent.

C'est quelque chose qui s'est produit : l'art, à un moment donné, dans la logique de la société de consommation, de l'économie de marché, est devenu une forme de production lucrative. C'était peut-être son destin, mais cela n'a jamais été sa finalité. Il faut rappeler aux gens aujourd'hui les fondamentaux : quelle est la finalité de l'art ? La finalité de l'art n'est pas de faire de l'argent.

Au nom du fait que l'art s'est mis à un moment donné à faire de l'argent on ne peut pas réduire le sens de création artiste à la seule production de richesse vénale, et autour de ça tout à coup établir des lois liberticides qui vont contraindre les gens ! Qu'est-ce qu'ils imaginent, ces gens-là ? Qu'on va pouvoir forcer quelqu'un à acheter une œuvre ?! Je pense qu'ils sont fous. On n'obligera jamais quelqu'un à acheter une œuvre. C'est absurde d'imaginer qu'on puisse obliger une personne à acheter une œuvre d'art. Je veux dire, elle la volera si elle veut, elle l'empruntera si elle veut, elle l'adoptera si elle veut, mais elle ne l'achètera pas si elle ne veut pas. Avec tous les Hadopi du monde, les gens se débrouilleront toujours pour avoir accès à l'œuvre qu'ils souhaitent. Et c'est très bien comme cela.

Il faut arrêter de prendre les êtres humains pour des consommateurs, ils le sont s'ils veulent, comme ils veulent. Il faut prendre les êtres humains comme des êtres humains. Leur faire confiance, parler à leur cœur, leur dire des choses évidentes qui est qu'un artiste pour continuer à faire son métier, a besoin de vivre et que si on l'aime, il faut agir de manière à ce qu'il ne soit pas dans le dénuement.

Je crois que chaque personne qui aime un artiste trouvera le moyen de lui donner le moyen de quoi vivre, il faut faire confiance aux gens, leur proposer une nouvelle façon peut-être de rémunérer leur travail et en tout cas dissocier l'écoute gratuite, voire le téléchargement gratuit, du fait de vouloir se procurer l'œuvre d'un artiste.

C'est quand même des gens qui pendant des décennies ont vendu 20 euros quelque chose qui vaut 5 ou 6 euros, allez voire 7 ou 8 euros à tout casser, c'est ces gens-là qui sont en train de traiter le public de voleur ! C'est quand même extraordinaire que sur



un disque vendu 20 euros, l'artiste touche 1 euro et qu'on est en train d'expliquer qu'on veut créer Hadopi pour défendre les artistes, il faut arrêter ! Il faut que les gens qui ont pris la responsabilité de voler les consommateurs pendant des années acceptent l'émancipation du consommateur et que celui-ci aujourd'hui ait la volonté d'acheter des choses au prix qu'elles valent et pas au prix qu'on leur a imposé.

**Et pourquoi il n'y a pas plus de Francis Lalanne en France, vous êtes l'un des rares à avoir un tel discours ?**

Pour l'instant je me sens bien seul et j'espère par mon engagement pouvoir convaincre certains et en rassurer d'autres. Parce que je crois que dans le monde artistique et dans la société en général, hélas, c'est la peur qui règne. Et cette peur, elle emmène les gens à se tromper, les conduit sur une mauvaise voie. Les artistes pensent que l'ancien système leur était profitable car ils en ont profité, mais non : ce système ne leur a pas été profitable, ni sur le plan du lucre ni sur celui de la conscience, puisque aujourd'hui, ils en arrivent à penser d'une manière qui n'est pas celle d'un artiste, mais celle d'un exploiteur.

**Merci Francis Lalanne.»** [\[Source\]](#)

## Dans le monde du cinéma

Quoiqu'il puisse se dire, le cinéma se porte plutôt bien : +7,3% de hausse de fréquentation des salles obscures par rapport à 2013, ce qui fait de 2014 la meilleure année depuis 1967. Kassovitz, geek à l'ancienne, bidouilleur, voire un poil hacker donne son avis sur HADOPI dans SVM Mac n°222 :

**« Un autre effet négatif est la dématérialisation, qui a généré le peer-to-peer. Que penses-tu de la loi HADOPI ?**

«Je n'ai jamais rien dit sur le sujet, mais pour moi c'est une connerie. L'industrie s'est baisée depuis qu'elle est passée au numérique. Ils n'ont pas vu que le VHS et la cassette audio, c'était très bien. À l'époque, je copiais des VHS avec deux magnétoscopes. La qualité se dégradait à chaque copie, mais c'était acceptable puisque gratuit. Avec le numérique, l'industrie ne s'est pas projetée dans dix ans avec un internet dix fois plus rapide, des ordinateurs cent fois plus puissants et des DVD copiables en quelques minutes.

J'en ai parlé avec Steven Spielberg et d'autres grands réalisateurs américains. Ils dépensent des centaines de millions de dollars afin de trouver une parade contre des petits mecs de quatorze ans qui démonteront leur DRM en quelques minutes ! En plus, Hadopi ne peut fonctionner, car le vrai piratage consiste à se refiler des disques durs remplis de vidéos ripées.

Dans le débat sur Hadopi, à travers le sénat et l'Assemblée nationale, l'industrie a voulu faire passer le message : « si vous aimez les artistes, ne piratez pas » mais ce ne sont pas les artistes qui en prennent plein la gueule. Ils perdent un peu, mais ils restent très bien payés». L'Hadopi ne protège que l'industrie.

Il y a des films qui ne se piratent pas. Ça n'aurait aucun intérêt de voir Avatar sans relief. Les films de Jaoui et Baeri ne sont pas concernés non plus : ils s'adressent à un

public qui ne pirate pas. Et enfin, les films à succès comme Spiderman ne vivent plus des entrées en salle, mais de la vente de produits dérivés.

À partir du moment où un film est amorti, il devrait devenir gratuit». Au lieu de faire de la répression, on devrait améliorer l'offre et la rendre accessible à tous.

### **Tout cela participe à la désacralisation du cinéma...**

En France, quinze films sortent en salle chaque semaine. Ils se désacralisent eux-mêmes parce qu'on ne leur donne pas la place de vivre. Quand vous travaillez deux ans sur un film et que six mois après sa sortie, il est en vente dans les librairies à 2,90E avec un fascicule, le cinéma est désacralisé. Le seul moyen de lutter contre ce phénomène [piratage] est de faire des bons films. Si tu fais un chef-d'oeuvre, il sera piraté, mais le public ira quand même le voir en salle.

En ce moment, les films ne sont plus que des produits de consommation. À force, les gens qui disposent de centaines de films sur des disques durs ne regardent plus rien. Il ne s'agit plus que de fichiers que l'on copie, déplace ou supprime. Ça ne veut plus rien dire. Je pirate aussi, mais cela me sert à me faire une idée sur un film. S'il me plaît, je l'achète en Blu-Ray pour me faire une vraie séance de cinéma à la maison.

### **Prince distribue ses CD lors des concerts ou offre des albums en téléchargement. Qui dans le cinéma fait ce qu'il fait dans la musique ?**

Je suis le premier à vouloir distribuer mes films gratuitement. Sur Babylon A.D., où j'ai eu des problèmes avec la production, j'ai été à deux doigts de balancer le film sur Internet avant sa sortie en salle. Pour cela, nous aurions pu aller en prison. Bien sûr, ça allait trop loin, mais l'idée était marrante.

Tout ça pour dire que l'industrie s'est baisée elle-même, alors ça ne sert à rien de taper sur des mômes de 15 ans. Et puis, à 10E la place de ciné, à 30E le Bluray et à 20E le DVD, faut pas s'étonner des conséquences. C'est dégueulasse de leur mettre cela a portée de main et de leur dire que c'est interdit. Le gamin qui est à 70 bornes d'une salle ou qui n'a pas d'argent, on lui dit : « si tu télécharges District 9, tu vas aller en prison. » C'est juste dégueulasse. Je ne peux pas cautionner cela. »

## **Dans le monde des séries**

Game of thrones est la série la plus piratée : 8,1 millions de téléchargements selon torrent freak, par épisode. Sans compter le streaming... Les raisons sont simples : la série est grandiose, casse tous les codes scénaristiques des séries habituelles, elle est addictive. De plus, aux USA, elle passe sur HBO qui nécessite un abonnement - donc cela encourage les Américains à la télécharger - et comme d'habitude, les séries arrivent à la télévision en France des années après leur diffusion, parfois avec des problèmes d'ordre dans les diffusions ou des oublis d'épisodes et les systèmes de VOD sont catastrophiques (cf « [je voulais pas pirater](#) » ou encore « [le casse-tête des vidéos à la demande](#) »). Les acteurs de la série se disent flattés et un des réalisateurs, avant un rétropédalage, avait déclaré que le piratage permettait d'entretenir un buzz culturel maintenant et propageant la série, concluant que c'était ainsi que les séries survivaient à présent. Et c'est en effet le cas. Même si on ne peut le vérifier avec certitude, nous sommes certains que le piratage a activement participé à



l'essor des séries, au darwinisme culturel qui a permis le succès à des séries le méritant amplement (Breaking bad, homeland, True detective, House of cards...).

HBO déclare toujours lutter contre le piratage - notamment en permettant aux autres pays de diffuser plus rapidement les épisodes-, mais elle précise que ses principales cibles sont ceux qui font payer pour les épisodes, chose que trouve également intolérable les vrais pirates du web.

Le directeur de la programmation de HBO, qui a produit la série, a déclaré au sujet du piratage massif de sa série que « je ne devrais probablement pas dire ça, mais c'est en quelque sorte un compliment ». Il dit également que cela n'impacte pas les ventes de DVD (les séries en général étant si longues que les fans aiment généralement les avoir en DVD pour les revoir). Son inquiétude tient surtout à la qualité des copies « j'espère que la qualité se maintient dans les copies ».

Kevin Spacey acteur génialissime dans House of Cards, explique parfaitement la mentalité du public de séries et comment s'y adapter :

« Le succès du modèle de Netflix, qui a mis en ligne toute la première saison d'un coup, prouve une chose: le public veut avoir le contrôle, il veut la liberté. (...) À travers cette nouvelle forme de distribution nous avons prouvé que nous avons compris les leçons que l'industrie de la musique n'avait pas comprises: donnons aux gens ce qu'ils veulent, quand ils le veulent, sous la forme qu'ils veulent, à un prix raisonnable. Et alors ils seront prêts à payer pour ces contenus plutôt qu'à les voler»  
[[Source](#)]

### Dans le monde du jeu vidéo

Dans le monde des jeux vidéo, le piratage a toujours existé, du moins sur l'ordinateur permettant la copie parfaite, même s'il était moins massif, moins international avant Internet. Donc le milieu a toujours déployé des dizaines de stratégies pour le restreindre : système de codes complexes dans les livrets, impossibles à photocopier, numéro de série, bug dans les versions pirates... Mais les crackers ont toujours trouvé un moyen de passer outre. Et le marché du jeu vidéo se porte extrêmement bien, il rapporte énormément, tant pour les jeux « AAA » des gros studios que pour les équipes indépendantes. Pour exemple, Rogue legacy, qui a mis 1 an et demi à être développé avec un petit budget de 14 878 dollars (les AAA peuvent dépasser les 50 millions de dollars) et lancé sur Steam a été remboursé en... une heure. Et a engendré 800 000 euros dans la semaine. Et pourtant on peut le pirater facilement, il n'y a pas de protection particulière, mais un jeu de cette qualité, avec cette « âme », les joueurs préfèrent l'acheter pour bénéficier des mises à jour et encourager l'équipe, la remercier.

Voyons ce qu'en dit le créateur de Minecraft, Markus «Notch» Persson, également membre du parti pirate :

« Pirater n'est pas voler. Si vous volez une voiture, l'originale est perdue. Si vous copiez un jeu, il y en a simplement plus dans le monde. Il n'y a pas « une vente perdue ». Si une vente perdue est si grave, les mauvaises critiques devraient-elles être illégales ? Et qu'en est-il des dates de sorties manquées ?

La solution est pour lui les mises à jour régulières : « si vous venez de créer votre jeu et que vous continuez à ajouter du contenu, les personnes qui auront téléchargé illégalement voudront l'acheter la semaine suivante ». À noter que l'année précédente, il avait dit « le piratage va gagner à long terme. Il le faut. Les alternatives

[l'interdiction, les sanctions, la surveillance liées à la condamnation du piratage] sont trop effrayantes. » [\[source\]](#)

Rappelons que Notch a gagné des millions avec Minecraft...

## Dans le monde des livres

Les livres sont loin d'être les fichiers les plus piratés, même si d'année en année on trouve de plus en plus de choix, certains pirates se faisant un devoir de les partager coûte que coûte. Le monde du livre a ses problématiques, comme la peur d'Amazon, les malheureuses grandes ventes de livre qui n'ont rien de chef d'œuvre, les problématiques liées à la fermeture de l'édition à la vraie nouveauté, etc... Cependant, il y a déjà au moins un auteur très connu qui a pris les devants de cette problématique à venir et qui a totalement sublimé ces faits numériques, Paulo Coelho.

Même si son éditeur avait fait l'effort de mettre en ligne certains de ses livres, mais sans possibilité de les télécharger, Paulo Coelho a tout de même rassemblé toutes les copies pirates de son livre, pour les diffuser encore plus sur la toile (le site « pirate coelho » ; à présent on trouve quantité de ses écrits divers ici <http://paulocoelho.com/foundation/livros.php>).

Il est depuis très engagé : quand il trouve une copie pirate de ses livres en audio, il met le lien à disposition des lecteurs ([source](#)) ; il s'est proposé d'acheter des droits de *The interview* pour le diffuser gratuitement sur son site ([source](#)) ; il a écrit un article sur SOPA (mesure américaine anti-piratage) qu'on retranscrit en français-non-google ici, et qui résume assez bien sa pensée :

### « **Mes pensées à propos de SOPA (Stop Online Piracy Act) 20 janvier 2012**

Dans l'ancienne Union soviétique, dans les années 1950 et 60, de nombreux livres qui remettaient en question le système politique ont commencé à être reproduits et distribués dans des cercles privés. Leurs auteurs n'ont jamais gagné un sou. Au contraire, ils ont été persécutés, dénoncés dans la presse officielle, et envoyés en exil dans les célèbres goulags de Sibérie. Pourtant, ils ont continué à écrire.

Pourquoi? Parce qu'ils avaient besoin de partager ce qu'ils ressentait. De l'Évangile aux manifestes politiques, la littérature a permis de faire voyager les idées et même de changer le monde.

Je n'ai rien contre les gens qui gagnent de l'argent de leurs livres; c'est comme cela que je gagne ma vie.

Mais regardez ce qui se passe maintenant. *Stop Online Piracy Act (SOPA)* peut déchirer internet. C'EST UN VRAI DANGER, non seulement pour les Américains, mais pour nous tous, car la loi - si elle est approuvée - aura une incidence sur l'ensemble de la planète.

Et comment je me sens à ce sujet?

En tant qu'auteur, je devrais défendre la «propriété intellectuelle», mais ce n'est pas le cas.

Pirates du monde entier, unissez-vous et piratez tout ce que j'ai jamais écrit!

Ces bons vieux jours, où chaque idée avait un propriétaire, ont disparu à jamais. Premièrement, parce que tout le monde recycle les quatre mêmes thèmes: une histoire d'amour entre deux personnes, un triangle amoureux, la lutte pour le pouvoir, et l'histoire d'un voyage.

Deuxièmement, parce que tous les écrivains veulent que ce qu'ils écrivent soit lu, que ce soit dans un journal, sur un blog, dans une brochure ou sur un mur.



Plus nous entendons une chanson à la radio, plus cela nous envie d'acheter le CD. C'est la même chose avec la littérature.

Plus il y a de gens qui « piratent » un livre, mieux c'est. S'ils aiment le début, ils vont acheter le livre en entier le lendemain, parce qu'il n'y a rien de plus fatigant que la lecture de longues trames de texte sur un écran d'ordinateur.

**1. Certains diront:** *mais, vous, vous êtes assez riche pour permettre à vos livres d'être distribués gratuitement.*

C'est vrai. Je suis riche. Mais était-ce le désir de faire de l'argent qui m'a poussé à écrire? Non. Ma famille et mes professeurs m'ont tous dit qu'il n'y avait pas d'avenir dans l'écriture.

J'ai commencé à écrire et je continue à écrire parce que cela me donne du plaisir et donne un sens à mon existence. Si l'argent était ma motivation, j'aurais arrêté

**2. L'industrie de l'édition dira:** *les artistes ne peuvent pas survivre s'ils ne sont pas payés.*

En 1999, quand j'ai été d'abord publié en Russie (avec une impression de 3000 exemplaires), le pays était en proie à une pénurie de papier sévère. Par hasard, j'ai découvert une édition « pirate » de L'Alchimiste et je l'ai posté sur ma page web. Un an plus tard, lorsque la crise a été résolue, j'ai vendu 10 000 exemplaires de l'édition imprimée. En 2002, j'avais vendu un million d'exemplaires en Russie, et je l'ai maintenant vendu plus de 12 millions.

Quand j'ai voyagé à travers la Russie par le train, j'ai rencontré plusieurs personnes qui m'ont dit qu'ils avaient d'abord découvert mon travail via l'édition « piratée » que j'avais posté sur mon site. Aujourd'hui, je lance un site « Pirate Coelho », en donnant des liens vers mes livres qui sont disponibles sur les sites de P2P. Et mes ventes continuent de croître - près de 140 millions d'exemplaires dans le monde entier.

Lorsque vous avez mangé une orange, vous devez retourner à la boutique pour acheter un autre. Dans ce cas, il est logique de payer sur place.

Avec un objet d'art, vous n'achetez pas le papier, l'encre, pinceau, toile ou des notes de musique, mais l'idée née d'une combinaison de ces produits.

Pirater une œuvre peut être comme une introduction à l'œuvre d'un artiste. Si vous aimez son idée, alors vous voulez l'avoir dans votre maison; une bonne idée n'a pas besoin de protection.

Le reste est soit de la cupidité ou de l'ignorance. » [Source](#)

## Et l'Etat ?

Actuellement, le dispositif Hadopi consiste d'abord à prévenir le pirate, et s'il recommence encore deux fois, son dossier peut être transmis au parquet où il encoure :

« Si le dossier est transmis au parquet, ce dernier décidera de poursuivre ou non l'abonné devant le tribunal de police.

Si le tribunal est saisi, l'abonné sera jugé pour la contravention de négligence caractérisée.

La peine maximale est de 1 500 € d'amende.



**À savoir :** depuis le 10 juillet 2013, une personne coupable de négligence caractérisée ne risque plus la suspension de leur connexion Internet. » [Source](#)

Mais on parle ici de petits pirates qui n'en méritent pas vraiment le nom, car ce n'est qu'un consommateur de gratuit. Méfait aussi vilipendé sur Internet où la réciprocité est de mise, l'échange pair-à-pair, c'est pas que prendre, il faut donner et mettre disposition.

Ce vrai pirate qui donne, diffuse des fichiers (donc qui est particulièrement bien considéré par les communautés sur Internet) entre dans la catégorie « contrefaçon » :

« Cette infraction ne relève pas de la Hadopi.

#### **Infraction visée**

La contrefaçon est un délit visant la personne ayant effectivement diffusé sur Internet des œuvres protégées.

Toutes les techniques de téléchargement sont concernées.

Cette qualification est utilisée dans des faits plus graves que les cas de négligence caractérisée car le nombre d'œuvres diffusées est plus important.

Sont notamment visés :

- les personnes mettant à disposition un grand nombre d'œuvres via les réseaux **peer-to-peer**. Les agents surveillant les réseaux transmettent en effet les cas les plus importants directement aux parquets et non à la Hadopi.
- le propriétaire d'un site proposant des liens de téléchargement direct et/ou des œuvres en **streaming**. Le premier responsable d'un tel site est celui qui gère la mise en ligne des contenus et non celui qui héberge le site. De tels faits sont sanctionnés même si le site ne fait que relayer des copies créées par d'autres.

#### **Peines encourues**

La peine encourue est de :

3 ans de prison et 300 000 € d'amende.

Et, éventuellement, une suspension de l'accès à internet pendant 1 an.

En outre, les ayants droit peuvent demander à la justice, en référé, de bloquer l'accès à un site proposant des contenus illégaux." [Source](#)

Alors que *les Internets* adorent ces pirates qui donnent bien plus qu'ils ne prennent, ces pirates qui partagent la culture sous toutes ses formes, qui donnent leur temps et leurs compétences pour le partage universel et donc **qui offrent plus de bonheur que de malheur**... l'Etat les punit au même titre que des personnes qui tuent involontairement, pousse au suicide, exercent des violences sur autrui, etc :

« **Liste non exhaustive des délits sanctionnés par la même durée de trois ans d'emprisonnement que celle risquée pour la mise à disposition d'œuvres protégées par le droit d'auteur :**

- L'homicide involontaire ([art. 221-6 du code pénal](#)) ;
- Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail ([art. 222-13](#)) ;
- La menace de mort lorsqu'elle est, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet ([art. 222-17](#)) ;
- L'atteinte involontaire à l'intégrité physique d'autrui en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité ([art. 222-19](#)) ;

- L'expérimentation biomédicale sur une personne sans avoir recueilli le consentement libre, éclairé et exprès de l'intéressé ([art. 223-8](#)) ;
- Le fait de provoquer au suicide d'autrui lorsque la provocation a été suivie du suicide ou d'une tentative de suicide ([art. 223-13](#)) ;
- L'abus de faiblesse ([art. 223-15-2](#)) ;
- Certaines formes de discrimination ([art. 225-2](#)) ;
- L'exploitation de la mendicité d'autrui ([art. 225-12-5](#)) ;
- L'exploitation de la vente à la sauvette ([art. 225-12-8](#)) ;
- Le vol ([art. 311-3](#)) ;
- L'abus de confiance ([art. 314-1](#)) ;
- L'organisation frauduleuse de l'insolvabilité ([art. 314-7](#)) ;
- La diffusion sur Internet de plans de fabrication de bombes ([art. 322-6-1](#)) ;
- Le fait de participer à une manifestation ou à une réunion publique en étant porteur d'une arme ([art. 431-10](#)) ;
- Le fait de pénétrer dans un établissement scolaire muni d'une arme ([art. 431-24](#)) ;
- L'évasion d'un détenu ([art. 434-27](#)) ;
- Certaines formes d'entrave à la justice ([art. 435-12](#)) ;
- Le faux et usage de faux ([art. 441-1](#)) ;
- L'assistance, propagande ou publicité pour l'eugénisme ou le clonage reproductif ([art. 511-1-2](#)) ;

**Liste non exhaustive des délits sanctionnés par une peine d'emprisonnement moins longue que pour la mise à disposition d'œuvres protégées par le droit d'auteur :**

- L'exhibition sexuelle dans un lieu public (puni d'un an d'emprisonnement, [art. 222-32](#)) ;
- Le harcèlement dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles (1 an de prison, [art. 222-33](#)) ;
- Le harcèlement moral au travail (1 an de prison, [art. 222-33-2](#)) ;
- La violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité exposant autrui à un risque immédiat de mort (1 an de prison, [art. 223-1](#)) ;
- L'atteinte à l'intégrité du cadavre, la profanation de cimetière (1 an de prison, [art. 225-17](#)) ;
- L'introduction dans un domicile par violence (1 an de prison, [art. 226-4](#)) ;
- L'usurpation d'identité d'un tiers (1 an de prison, [art. 226-4-1](#)) ;
- La violation du secret professionnel (1 an de prison, [art. 226-13](#)) ;
- La violation du secret des correspondances (1 an de prison, [art. 226-15](#)) ;
- Le fait de détourner de leurs finalités médicales ou de recherche scientifique les informations recueillies sur une personne au moyen de l'examen de ses caractéristiques génétiques (1 an de prison, [art. 226-26](#)) ;
- L'abandon de famille (2 ans de prison, [art. 227-3](#)) ;
- Le fait de refuser indûment de représenter un enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer (1 an de prison, [art. 227-5](#)) ;
- Le fait de provoquer les parents ou l'un d'entre eux à abandonner un enfant né ou à naître (6 mois de prison, [art. 227-12](#)) ;

- Le fait de provoquer directement un mineur à la consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques (2 ans de prison, [art. 227-19](#));
- Le fait pour un majeur de faire des propositions sexuelles à un mineur de quinze ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique (2 ans de prison, [art. 227-22-1](#));
- La demande de fonds sous contrainte (6 mois de prison, [art. 312-12-1](#));
- Le fait de ne volontairement pas payer son essence, son restaurant, son hôtel, ou son taxi (6 mois de prison, [art. 313-5](#));
- La destruction d'un bien appartenant à autrui (2 ans de prison, [art. 322-1](#));
- Les sévices graves et cruautés envers les animaux (2 ans de prison, [art. 521-1](#)). »

Il semble qu'il y est un énorme problème de considération des pirates et de leur travail, et tout cela serait clairement à repenser totalement. Il est totalement indécent qu'un partageur soit plus puni que quelqu'un qui torture les animaux, qu'un harceleur, etc. Comment peut-on comparer un délinquant exerçant des violences sur autrui avec un partageur qui donne du bonheur aux personnes ?

Concernant Hadopi c'est une catastrophe, non pas parce que cela nous briderait, mais parce cela ne sert strictement à rien, c'est une dépense de 6 millions d'euros annuels à l'Etat qui ne sert qu'à payer des locaux sans doute très luxueux au vu de leur prix et des salaires bien gras à leurs employés ([source](#)). Tout ça pour spammer les petits pirates d'avertissements et les motiver ainsi à investir dans un bon VPN et, par [réactance](#) <https://hacking-socialblog.wordpress.com/2014/11/18/quand-les-rebelles-se-font-exploiter/>, télécharger dix fois plus qu'avant, et se former à être un meilleur pirate. Autrement dit, l'Etat devrait renoncer à « protéger » les industries culturelles, parce qu'elles ne sont pas en danger. C'est la créativité qui les sauvera et des nouvelles formes d'organisation, de financement évinçant tout ce qui porte préjudice à cette capacité à faire des chefs d'œuvres.

L'autre idée de « résolution des problématiques liées au piratage », c'est celle de la licence globale : un abonnement via les fournisseurs d'accès pour accéder aux contenus. On pourrait en parler longuement, car selon les partis, les points de vue, elle se décline sous différents modèles. Mais cela me semble pour l'instant inutile (hé oui, aussi parce que l'article est encore trop long).

On peut également ne rien faire : partant du postulat que l'humain n'a que 24 heures dans sa journée, qu'il ne peut dépasser un certain seuil de consommation culturelle, qu'il a envie de varier les plaisirs et qu'il ne peut rester coller à l'écran, attentif, durant tout son temps d'éveil et toute sa vie, sa consommation sera limitée et oui, il achètera, il se déplacera à un spectacle, un concert, au cinéma, etc. tout simplement parce que c'est un plaisir. Le darwinisme culturel se fera plus intensif, c'est certain. Mais les artistes, les créateurs s'adaptent et font du téléchargement illégal un atout qui les poussent à encore plus de créativité ou qui les rapprochent encore plus de leur public. Pour l'instant, il me semble que ce petit monde des artistes qui ont compris le p2p et les pirates ont trouvé des chemins d'entente, et plus que la tolérance, on voit parfois une vraie alliance et une belle réciprocité. Quand il n'y a pas de problème, je ne vois pas pourquoi l'Etat devrait intervenir. Actuellement, Hadopi n'est qu'une soumission inutile (et coûteuse) aux industries culturelles peu-



reuses qui n'arrivent pas à se réinventer et penser autrement (voire même qui n'arrive pas à travailler correctement, quand on pense aux catastrophiques solutions légales de téléchargement), donc qui ont d'énormes lacunes en terme de créativité. L'Etat n'a pas vocation à parer au manque d'imagination/au manque d'empathie, à mon sens.

### SOURCES

#### Galère du téléchargement légal :

- <http://www.slate.fr/story/95811/casse--tete-video-demande>
- <http://jvoulaispirater.tumblr.com/>

#### Artistes/créateurs parlant du téléchargement illégal, d'hadopi etc. :

- <http://obsession.nouvelobs.com/high-tech/20041030.OBS0396/manu-chao-le-p2p-est-inevitable.html>
- <http://www.nextinpact.com/archive/54378-svm-mac-mathieu-kassovitz-hadopi.htm>
- <http://www.nextinpact.com/archive/53915-francis-lalanne-hadopi-bataille-interview.htm>
- <http://www.20minutes.fr/cinema/1493043-20141202-michel-gondry-prefere-films-pirate-plutot-vu>
- <http://torrentfreak.com/piracy-is-theft-ridiculous-lost-sales-they-dont-exist-says-minecraft-creator-110303/>
- [http://www.huffingtonpost.fr/2013/08/29/house-of-cards-netflix-vod-svod-france-canal-plus\\_n\\_3835077.html](http://www.huffingtonpost.fr/2013/08/29/house-of-cards-netflix-vod-svod-france-canal-plus_n_3835077.html)
- <http://korben.info/que-pensent-les-artistes-du-telechargement-illegal.html>
- <http://www.generation-nt.com/game-of-thrones-fort-taux-piratage-vaut-plus-qu-emmy-award-actualite-1772142.html>
- <http://paulocoelhoblog.com/2008/02/03/pirate-coelho/>
- <http://paulocoelhoblog.com/2012/01/20/welcome-to-pirate-my-books/>
- <http://torrentfreak.com/paulo-coelho-wants-to-give-the-interview-away-using-bittorrent-141218/>
- <http://www.numerama.com/magazine/12217-comment-cerrone-remercie-christine-albanel-d-avoir-offert-sa-musique-aux-internautes.html>
- [étude au sujet du téléchargement illégal et des musiciens] [http://data6.blog.de/media/854/5501854\\_3fb10b8b24\\_d.pdf](http://data6.blog.de/media/854/5501854_3fb10b8b24_d.pdf)

#### Généralités/autres :

- <http://www.nextinpact.com/news/86543-rogue-legacy-jeu-independant-renabilise-en-heure-ventes.htm>
- <http://www.warlegend.net/star-citizen-des-records-et-des-copains/>
- <http://www.numerama.com/magazine/19648-tous-ces-delits-juges-moins-graves-que-le-partage-de-la-culture.html>
- <https://ploum.net/je-suis-un-pirate/>
- [http://www.partipirate.org/Droit-d-auteur-Stop-a-l#outil\\_sommaire\\_2](http://www.partipirate.org/Droit-d-auteur-Stop-a-l#outil_sommaire_2)
- <http://www.internetactu.net/2004/01/28/musique-numrique-proprit-et-change-8-millions-de-delinquants/>
- <http://www.internetactu.net/2004/06/30/bittorrent-le-peer-to-peer-un-cran-plus-loin/>



- <http://torrentfreak.com/most-pirated-tv-show-of-2014-141225/>
- <http://www.nextinpact.com/news/89314-la-hadopi-en-quatre-ans-c-est.htm>
- <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F32108.xhtml>